

L'Afrique en politique comparée

Dans une perspective diachronique, l'Afrique en tant qu'objet d'étude n'a été investie que très récemment par la science politique. Il est commun aujourd'hui de rappeler que dans la division du travail académique entre disciplines des sciences sociales, c'est l'anthropologie (pensons à Evans Pritchard ou plus près de nous à Balandier), qui a hérité des objets considérés comme exotiques. Parmi ceux-ci bien évidemment, l'Afrique occupe encore une place charnière peu enviable, dans la mesure où elle en rend l'intérêt académiquement moins légitime dans la science politique dominante. C'est ainsi qu'un auteur qui travaille sur la question de la démocratisation en Amérique Latine est un transitologue, c'est à dire un politiste travaillant sur les transitions, alors que son collègue travaillant sur l'Afrique est un africaniste. Il ne s'agit pas là simplement de nommer, mais aussi d'apposer un label, beaucoup de chercheurs croyant à tort qu'un africaniste est familier avec l'Afrique et les faits, mais étranger aux autres objets et aux questions théoriques.

Pendant longtemps, c'est tout au plus la perspective historique qui a contribué à épauler les perspectives anthropologiques en cherchant à mieux connaître les structures et formations politiques précoloniales et coloniales ainsi qu'on peut le voir dans les travaux d'auteurs africains comme Elikia Mbokolo, Joseph Ki Zerbo ou Cheikh Anta Diop. Un bon archétype de travail historique débordant sur le politique est entre autres l'ouvrage de Crawford Young consacré dans une perspective comparative, à l'État colonial et à sa reproduction dans les États post coloniaux en Afrique (1994).

Cette quasi absence de travaux de science politique (et donc de recherches en politique comparée) dans les premières recherches sur l'Afrique a ensuite reçu des réponses différentes selon que l'on se place à l'intérieur ou à l'extérieur du continent. De l'extérieur, les indépendances et l'émergence de nouveaux États ont donné naissance à des études comparatives et des concepts nouveaux (Harbeson et Rothchild, 1995). Ce renouvellement tient beaucoup aux théories du développement et de La modernisation politique ainsi que nous le verrons plus loin. De l'intérieur, le vide n'a pas été comblé de manière brutale et massive même avec les indépendances comme on aurait pu s'y attendre. Wosene Yefru considère ainsi dans ce sens, que les quarante dernières années ont été marquées par une paralysie de l'analyse. Il estime alors que la réflexion africaine doit aller dans le sens d'un changement paradigmatique dans les domaines du développement social, économique et politique (1999; 2000 : 352).

Cette situation est à certains égards compréhensible dans la mesure où la science politique est elle même une discipline récente même dans la plupart des pays du Nord. Par exemple, dans son *introduction à la politique d'Aristote* publiée en 1950 aux PUF, Marcel Prélot plaide encore pour la spécificité et l'autonomie de la Science politique française par rapport au droit notamment. Pour la plupart des publicistes de l'époque en effet, la Science politique n'était rien d'autre qu'une branche du droit constitutionnel. Notons cependant que la situation est différente aux États Unis où non seulement la science politique a conquis son autonomie comme discipline dès le début du siècle, mais où la politique comparée s'est elle même constituée en champ dès les années 30 avec les travaux des anciens institutionnalistes tels W. Wilson, H. Finner ou C. Friedrich.

Dans les contextes africains, les objets traditionnellement privilégiés par la science politique que sont l'État et les institutions et sur lesquels travaillaient ces auteurs classiques, ne datent matériellement que des années soixante avec les indépendances. D'autre part, au plan interne le substrat institutionnel indispensable à l'éclosion d'études du politique s'est peu développé : aujourd'hui encore, la plupart des pays (francophones surtout) ne disposent que d'une université dans laquelle il est bien rare de trouver un département de science politique digne de ce nom.

Enfin, un regard sur la place de l'Afrique en politique comparée ne peut éluder la controverse récurrente autour d'une question : l'Afrique est-elle un objet comme les autres ou un objet singulier et irréductible ? C'est revenir en somme au débat plus vaste entre universalisme et culturalisme, auquel se greffe de fait la question de l'étalon conceptuel et théorique de référence en matière de comparaison.

I - LA POLITIQUE COMPAREE EN AFRIQUE, REFLET D'UNE FAIBLESSE INSTITUTIONNELLE DE LA SCIENCE POLITIQUE

Une réflexion sur l'Afrique dans la politique comparée ne peut faire l'économie d'un regard préalable sur l'état de la politique comparée en Afrique. Or sur ce point, la question se confond avec celle de la science politique elle même. A l'inverse des contextes américains et européens dans lesquels la politique comparée s'est constituée progressivement, comme champ (*field*) d'une science politique déjà existante, les deux sont tout de suite allées de pair en Afrique, ou plutôt *dans le cas de l'Afrique en tant qu'objet de recherche plus que comme acteur de la recherche*. Car en effet, la première remarque qui s'impose lorsqu'on s'interroge sur l'état de la politique comparée sur le continent, c'est l'inexistence d'une science politique africaine en tant que champ structuré. Elle est plutôt caractérisée par une atrophie du cadre institutionnel, une faiblesse de l'appareil théorique, un enclavement ou une complète extraversion des politologues.

1- L'atrophie du cadre institutionnel

Le premier obstacle au développement de la politique comparée en Afrique tient à l'atrophie du cadre institutionnel de la science politique. Comme on le sait, toute discipline acquiert son autonomie en créant son champ et en se donnant de la visibilité à travers la médiation d'infrastructures distinctes de celles des autres disciplines ainsi d'une communauté savante organisée.

Dans le cas de l'Afrique, la première condition fait cruellement défaut en ce qui concerne la science politique en partie parce que cette discipline ne constitue pas une priorité dans les politiques d'éducation lorsque celles-ci existent. Comme la sociologie, la science politique a souffert tout au long des trois premières décennies post indépendances dominées par les autoritarismes, du préjugé selon lequel elle n'est rien d'autre qu'une discipline spéculative et subversive. L'État détenant les cordons de la bourse en matière de financement de l'éducation, les élites dirigeantes ne pouvaient alors favoriser le développement de la recherche dans un domaine potentiellement contestataire (Zezeza, 1997 : chap. 3).

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont aujourd'hui encore, les rares pays, avec les pays anglophones (Nigeria et Ghana), à disposer de départements de science politique et/ou d'associations de science politique vraiment fonctionnelles. La situation du Cameroun fait même franchement figure de bonne "anomalie" dans l'espace francophone puisque ce pays dispose de six universités au sein desquelles la science politique gagne progressivement son autonomie. Dans d'autres pays francophones en effet, l'atrophie du cadre institutionnel universitaire est telle qu'il existe au mieux, un cours de science politique dispensé dans les facultés de droit, parfois par des juristes de formation. Cette situation doit beaucoup à l'histoire du contrôle des relations avec les universités du Sud, exercé moins par les politologues que par les juristes français, souvent peu enthousiasmés par l'idée d'une science politique autonome et concurrente du Droit.

La conséquence immédiate de cette faiblesse institutionnelle c'est la faiblesse de la communauté des chercheurs et d'enseignants qui, il faut le relever cependant, s'est accrue de manière appréciable et continue à s'accroître ces dernières années. D'énormes disparités demeurent cependant entre les pays. Au Niger par exemple, il y a seulement une demi douzaine de docteurs en science politique et bien évidemment, aucune structure académique consacrée à la discipline.

Cela nous ramène au problème de la faiblesse des infrastructures. Paul Zezeza montre à la suite du regretté C. Aké et de C.L. Morna, comment la crise généralisée de l'État partout en Afrique dans les années 80, a contribué à l'effondrement des infrastructures académiques et des moyens de fonctionnement des universités (1997 : 27). Ces infrastructures étaient par ailleurs bien rares et les moyens faibles, de sorte que les bibliothèques et les fonds documentaires nécessaires à tout travail de recherche étaient eux aussi réduits à la portion congrue dans la plupart des pays. Dans ces cas, l'état des sources bibliographiques est tel que même la réalisation d'un travail monographique relève de la gageure. Faire un travail comparatif devient autrement plus difficile dans ces conditions et il est bien paradoxal de constater qu'il est de loin plus aisé de travailler sur l'Afrique dans une perspective comparative en s'installant au Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux, dans un centre d'études africaines d'un pays nordique ou des États Unis, qu'en restant dans les pays étudiés. Le résultat, c'est l'approfondissement de la crise (Harbeson 1995 : 3-20), l'expatriation et la dispersion des chercheurs, desquels résulte la difficulté à générer un appareil théorique et conceptuel local.

2- Le problème de l'extraversion théorique et conceptuelle

On ne peut espérer un dynamisme de la politique comparée en Afrique sans un développement des substrats institutionnels de la science politique à travers des centres de recherche, des bibliothèques et des revues; et sans l'émergence de paradigmes, au sens de matrice disciplinaire que leur donne Thomas Kuhn (1983). Des efforts sont faits par exemple par le Codesria dont les publications vont dans ce sens, ou par *Polis*, la revue camerounaise de science politique. La production nigériane ou Sud Africaine, et au delà anglophone, est importante également mais ces efforts ne se traduisent pas par l'émergence de cadres conceptuels et de schémas théoriques qui serviraient de matrices à partir desquelles une communauté autonome de chercheurs africains pourrait développer des études comparatives d'envergure.

Une des différences fondamentales entre les postures de recherche monographique et comparative tient en effet pour beaucoup, à l'importance que prend l'adoption par le chercheur, d'un cadre théorique permettant de saisir un nombre plus ou moins élevé d'objets au delà de leurs différences, tout en évitant de tomber dans le piège des monographies parallèles (Seiler 1982 : 17-18). A défaut de développer de tels cadres, il n'y a d'autre issue que d'en adopter parmi ceux développés ailleurs. On le voit bien en consultant les écrits africains, notamment ceux des africains affiliés aux milieux académiques occidentaux : excellente connaissance de la littérature politologique en général, mais en revanche, peu d'utilisation de la littérature africaine (Zezeza, 1997 : préface).

Cette situation s'explique dans bien des cas par une méconnaissance de l'existence même de cette littérature dans la mesure où la faiblesse du cadre institutionnel évoquée plus haut ne favorise pas une diffusion des travaux. Par ailleurs, l'absence de moyens rend difficile l'organisation de forums réguliers de débats à large échelle, qui sont les occasions d'échanger. Mais l'extraversion s'explique aussi par les procédures d'évaluation et les systèmes de récompense dans le monde très concurrentiel de la recherche, qui imposent que les chercheurs se réfèrent aux travaux du Nord dominant pour gagner leur place. Si cette extraversion théorique et conceptuelle ne constitue pas un problème épistémologique en soi, il est évident qu'elle limite la visibilité de la production comparative africaine.

Cette difficulté, même dans la recherche, à développer des modèles théoriques endogènes, explique la prépondérance des travaux comparatifs consacrés à l'Afrique par des chercheurs extérieurs par rapport aux travaux comparatifs développés à l'intérieur. Cette situation s'observe surtout avant l'entrée de l'Afrique dans la troisième vague de démocratisation. Ces nouveaux processus ont permis une vraie embellie dans les recherches comparatives, contribuant à atténuer l'impression que l'Afrique existe dans la politique comparée plus comme objet d'étude que comme actrice.

II - L'AFRIQUE DANS LA POLITIQUE COMPAREE : GLISSEMENTS THEMATIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES

L'émergence de nouveaux États, consécutive à la vague d'indépendances dans les années cinquante et soixante, avec leurs systèmes hybrides et leurs pratiques non conformes aux schémas théoriques classiques élaborés sur la base des expériences occidentales, a provoqué un renouvellement des études portant sur le continent. Cette période constitue un moment phare de la politique comparée sur l'Afrique, en raison notamment du développement de modèles théoriques ambitieux, à travers lesquels leurs concepteurs, pour la plupart extérieurs au continent, pensaient échapper aux différences trop marquées entre l'Afrique et l'occident tout en saisissant la première au prisme du second. On peut estimer que trois thématiques, repérables sur deux périodes, ont dominé la politique comparée sur l'Afrique. Le découpage n'est pas arbitraire, et les glissements thématiques obéissent à l'évolution de la conjoncture politique sur le continent : avant 1990, ce furent surtout l'État et le développement qui ont été au centre des recherches alors que depuis 1990, l'accent est mis sur les transitions démocratiques.

1- LES GRANDES THEORIES IMPORTEES DES ANNEES 60 A 90 SUR L'ETAT ET LE DEVELOPPEMENT

La faiblesse de l'appareil théorique et conceptuel nécessaire au développement de la politique comparée constatée plus haut est surtout valable pour la production africaine. Elle n'est ni une donnée constante d'un point de vue temporel, ni une donnée valable d'un point de vue spatial si l'on considère l'importance des modèles explicatifs élaborés de l'extérieur et appliqués à l'Afrique.

1-1 Le modèle fonctionnaliste du développement politique

Ce sont les travaux sur la modernisation et le développement politiques sur lesquels une bonne synthèse est faite par Bertrand Badie (1984) qui auront d'abord tenté d'insérer l'Afrique dans la politique comparée. Ils ont été élaborés dans la foulée de la révolution behavioriste, devenue dominante dans la science politique américaine dans les années 60 et 70 (Cantori, 1974; Cantori et Ziegler, 1988; Badie, 1984). Parmi ces travaux, le structuro-fonctionnalisme et le modèle centre-périphérie ont été les plus marquants, avec des ambitions plus ou moins grandes en termes de prétention explicative de la place de l'Afrique (prise comme un ensemble homogène) dans le monde, plus précisément par rapport au monde occidental.

Comme on le sait, le structuro-fonctionnalisme est surtout associé aux travaux de Gabriel Almond, qui emprunte lui-même à la théorie fonctionnaliste de Talcott Parsons et à la théorie systémique de David Easton. Confrontés à la difficulté d'appliquer aux nouveaux pays, les concepts habituels liés à l'État et aux institutions formelles qui constituaient les thèmes de prédilection de l'approche institutionnelle dominante aux États Unis jusqu'à la seconde guerre mondiale, les théoriciens du développement politique ont cherché à forger des concepts permettant de saisir toutes les situations, occidentales comme extra occidentales. Almond donne une conception synthétique de son approche, qui montre sans équivoque, l'ampleur de cette ambition : Toutes les sociétés disposent de *systèmes politiques*, qui permettent la formulation et la poursuite des intérêts collectifs. Ces systèmes comportent des *structures* diversifiées et ces structures remplissent des *fonctions* (Almond, 1974 : 4). Celles-ci peuvent varier, mais pas le schéma global, ce qui permet à Almond et ses collègues, de traiter dans une même perspective, à la fois la France, la Grande Bretagne, l'URSS, la Chine, le Mexique et la Tanzanie, tout comme ils auraient pu traiter de l'Égypte ou de la Somalie. L'étude du développement politique a tendu de ce fait, à montrer que les systèmes africains étaient surtout différents de par le degré de leur développement politique, mais qu'en réalité, ils se situaient quelque part sur le chemin de la modernisation et étaient engagés dès lors, dans le même processus de modernisation que celui par lequel sont passés les systèmes occidentaux .

Cette conception dénote de l'ambition de ces concepts, destinés à rendre possibles des travaux de grande portée comparative, réunissant tous azimuts, pays socialistes, démocraties avancées, pays autoritaires et sous développés placés sur une échelle d'évolution. Le modèle est en ce sens évolutionniste dans la mesure où ces systèmes étaient considérés comme placés selon leur niveau, sur un continuum dont l'aboutissement est le développement politique. Ce modèle est aussi ethnocentrique puisque le mieux être politique est assimilé à la situation américaine vers laquelle toutes les sociétés sont supposées tendre, comme on a pu le voir avec le concept de culture civique. Dans les travaux d'Almond et Verba (1963), ainsi que Pye et Verba (1965), on voit globalement une explication du potentiel démocratique du tiers monde mesuré en termes d'écart entre leur culture (plutôt paroissiale) et la culture civique (démocratique). On ne peut faire ici abstraction des critiques formulées contre ce modèle, en raison entre autres de son ethnocentrisme, de son évolutionnisme et de ses prétentions explicatives si larges, que dans le cas de l'Afrique, il n'a pas permis de saisir la vraie nature du politique. Badie note par exemple que " *la "culture civique" est assimilée à une somme de comportements individuels (observés dans les démocraties occidentales) envers la démocratie tels qu'ils sont isolés par le sondage; elle ne laisse donc aucune place ni aux institutions, ni à l'effet propre des interactions sociales, considérées comme le pur reflet des comportements individuels* ". (1993 : 46-47 et 43-47). Guy Hermet remarque également que l'ouvrage de Almond et Verba " *repose sur des enquêtes, basées elles mêmes sur des questionnaires qui reflètent avant tout le système de valeurs de leurs auteurs* (1986 : 86 et suivantes). Le modèle Centre-périphérie découle de la critique de ce modèle.

1-2 Le modèle développementaliste Centre-périphérie

Ce modèle est une variante des théories développementalistes qu'il entendait cependant dépasser, notamment dans ses ambitions explicatives de grande portée, mais toujours avec une vision universaliste du développement politique. Dans cette perspective centrée sur l'Afrique, la modernisation est définie à partir d'un critère qui se veut universel, applicable en tous lieux et en tous temps. Ce critère, c'est la construction d'un Centre qui parvienne à assurer son hégémonie sur les périphéries. Cette question de la construction d'un Centre est au cœur de nombreux travaux aujourd'hui classiques de Bendix, Rokkan ou encore Elias. S'inspirant de Christian Coulon (1972) Bertrand Badie relève que dans ce modèle, " *on peut ainsi considérer que la construction d'un centre se ramène à l'établissement d'institutions ou de valeurs destinées à assurer l'organisation globale d'une société indépendante, délimitée par un cadre territorial précis, et jusque là caractérisée par une très forte atomisation du pouvoir et une très faible coordination entre ses diverses composantes* (Coulon, 1984 : 112).

L'allégeance des périphéries au centre implique de fait l'affaiblissement des allégeances tribales et communautaires. Ce modèle a servi à trouver un nouveau mode d'insertion de l'Afrique dans les études comparatives, avec la même arrière pensée ethnocentrique. Badie montre ainsi comment dans ces études, comme celle de Aristide Zolberg, l'idée s'est imposée selon laquelle centre et périphérie correspondent respectivement à la modernité et à la tradition, le passage à la première se faisant sur les cendres de la seconde (Zolberg, 1968). Ce modèle a inspiré le développement de la théorie de la dépendance, qui eut beaucoup de succès dans les milieux intellectuels africains de gauche, séduits par l'explication en termes d'impérialisme et de domination qui lui était sous-jacente. Il suffit de rappeler le nom de Samir Amin pour se dispenser ici de longs développements sur ce modèle qui, si on veut faire vite, explique le sous développement de l'Afrique par la nature de son insertion en tant que périphérie dans le système mondial dominé par le Centre Européen. Mais une autre thématique qui a été encore plus comparative sur l'Afrique est celle de l'État et du pouvoir.

1-3 Les cadres conceptuels sur l'État et le pouvoir africains

L'application des schémas développementalistes à l'Afrique était partie du constat qu'il était difficile d'en comprendre les dynamiques et de confronter ses pays aux autres en utilisant les concepts institutionnels classiques. Elles n'ont pas pour autant mis un terme à l'application de l'approche institutionnelle, notamment dans son aspect positiviste. Celle-ci s'est traduite par la multiplication d'études formelles, centrées sur les architectures constitutionnelles et le droit proclamé.

Dans cette perspective, on a considéré nombre d'Etats comme démocratiques en se référant aux constitutions qui prévoyaient généralement le multipartisme et les libertés caractéristiques d'un Etat démocratique. Mais on s'est rapidement rendu compte des avatars d'un pur positivisme et d'un pur formalisme puisque le droit proclamé était loin d'être appliqué et respecté (Du Bois De Gaudusson, 1996 : 250).

Les études d'inspiration plus sociologique que juridique ont ainsi voulu s'interroger sur la réalité du droit en Afrique, en ne se contentant plus des proclamations et des dispositions formelles. Très souvent, les analystes ont ainsi pris le contre-pied des études précédentes, et la plupart des travaux sur l'Etat sont caractéristiques d'une approche qui tend à nier au droit, toute pertinence dans les contextes africains.

Ces travaux sont aussi ceux qui sont allés peut être le plus loin dans la comparaison avec essentiellement deux axes de réflexion cherchant :

- soit à montrer la spécificité de l'Afrique et de ses trajectoires
- soit à dégager des invariants de la politique africaine

En considérant le premier axe, on imagine tout de suite que les principales hypothèses qui la sous tendent s'inscrivent dans une perspective culturelle. C'est le cas de la problématique l'importation des modèles institutionnels abondamment traitée à la suite notamment d'un auteur comme Badie, soucieux de montrer que l'État est une construction occidentale singulière et que par conséquent, il est exogène dans le contexte africain (1987; 1992).

Cette posture est commune à de nombreux autres modèles comparatifs, et lorsqu'on évoque l'Etat prédateur (Darbon, 1990), la politique du ventre (Bayart, 1989), la criminalisation de l'Etat (Bayart, Ellis, Hibou, 1997), on met aussi en avant l'extériorité de l'État, et le titre l'État en Afrique de Bayart est significatif de cette idée de greffe.

Mais nous entrons déjà ici dans le second axe, celui des travaux cherchant à mettre en exergue des invariants de la politique africaine, voire du politique en Afrique. Cet invariant, C'est la politique du ventre chez Bayart, qui trouve dans ce concept une " african way of politics ", mais se défend paradoxalement d'y voir une forme de gouvernamentalité propre à une culture traditionnelle impossible à contourner. Cependant, on retrouve bien l'idée d'invariant même lorsque voulant nuancer son propos, il dit que " l'Afrique ne mange pas de manière uniforme " (1989).

L'invariant, c'est aussi le néo patrimonialisme chez Médard qui estime que " le patrimonialisme constitue le commun dénominateur de pratiques diverses si caractéristiques de la vie politique africaine à savoir le

népotisme, le clanisme, le " tribalisme ", le régionalisme, le clientélisme, le " copinage ", le patronage, le "prébendalisme ", la corruption, la prédation, le factionnalisme, etc., qu'elles soient fondées sur l'échange social (parochial corruption) ou sur l'échange économique (market corruption). Le type idéal de patrimonialisme a l'avantage de permettre de subsumer ces diverses pratiques dont certaines se recourent d'ailleurs largement sur la base de la confusion entre privé et public " (Médard, 1991). Il cite par ailleurs Zaki Ergas pour lequel " on peut soutenir d'une façon convaincante que dans virtuellement tous les États africains, les relations État-société se définissent en premier lieu par le patrimonialisme. Les États africains peuvent varier dans leur idéologie, leur développement économique, leur style de leadership, mais ils ont tous d'une façon significative, un noyau patrimonial commun " (Ergas, 1987 : 2)

On traite toujours de l'État, mais la perspective devient plus anthropologique dans le sens où ce sont les pratiques prédatrices, la corruption, le clientélisme, le patronage qui sont indexés. Ces invariants expliquent le caractère évanescent du droit et des institutions, plus formels que réels et submergés par des pratiques reflétant une logique qui rend difficile leur bon fonctionnement. Si ces démarches ont été parfois sévèrement critiquées (Tshyembe, 1998 : 101 et suivantes) parce qu'elles semblent réduire la complexité de la réalité, confortant la croyance souvent répandue que l'Afrique est une entité homogène, il n'en reste pas moins que l'identification de ces invariants a conforté l'entreprise comparative, soit entre pays africains, soit entre ces pays et ceux d'autres lieux. Ainsi que le montre Giovanni Sartori par en effet, " l'important est de retenir que comparer, c'est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère. Si deux entités sont semblables en tout point, si leur caractéristiques s'accordent, alors elles constituent la même entité. Si d'autre part, deux entités diffèrent à tous les niveaux, alors leur comparaison n'a aucun sens. Les comparaisons dans lesquelles nous nous engageons effectivement sont des comparaisons entre entités dont les attributs sont en partie partagés (semblables) et en partie non partagés (nous les dirons alors incomparables) " (1994 : 22-23).

2. LE DOUBLE CHANGEMENT EPISTEMIQUE ET PHYSIONOMIQUE INTRODUIT PAR LA TRANSITOLOGIE

Avec la thématique de la démocratisation, le projet comparatif devient encore plus explicite et marque un réel changement épistémologique. Mais le changement est aussi dans la physionomie des comparatistes, puisque la participation des africains est plus que jamais en progression.

Il est important de rappeler que les études comparatives que l'on rapporte ici au concept de démocratisation ne remontent pas seulement à 1990. Bien avant la vague de démocratisation, les réflexions sur la société civile, les formes d'expression du politique et de résistance aux régimes autoritaires ont balisé le terrain en offrant des cadres pouvant guider des études monographiques, mais aussi comparatives.

2-1 La thématique du rapport État-société

Les travaux précurseurs qui viennent à l'esprit sont d'abord du côté franco-africain, "l'école" de la revue *Politique Africain*, avec l'étude des *modes populaires d'action politique* et du *politique par le bas*, menées par Jean-François Bayart, Achille Mbembé et Comi Toulabor (1992). D'autres études ont permis de mettre à jour ce que Denis Constant Martin appelle les *objets politiques non identifiés (OPNI)* et de renouveler des travaux qui se sclérosaient à force d'étudier l'État et les objets politiques classiques.

Du côté africain, dans la même lancée des études comparatives centrées sur la société civile, on ne peut pas manquer de relever l'ouvrage précurseur édité par Peter Anyang' Nyong'o, *Popular struggles for democracy in Africa (1987)*. Les différents contributeurs de cet ouvrage analysaient alors notamment l'impact politique de la crise que traversait l'Afrique durant la décennie quatre-vingt, mais constataient aussi dès cette époque, l'émergence de révoltes et de revendications démocratiques.

Aux États-Unis, ce souci de la société civile avant même la vague démocratique était présent, donnant lieu à des travaux comparatifs de la part de nombreux auteurs parmi lesquels on peut arbitrairement citer Naomi Chazan et Donald Rothchild, qui mettaient en avant l'existence d'organisations de la société civile, même si leur autonomie par rapport au pouvoir d'État était bien précaire (1988). Ce souci d'aller voir autre chose que l'État est aussi par exemple celui de Michael Bratton (1989) et cette thématique ne sera que plus abordée avec l'ouverture politique des années 90 sur le continent.

2-2 La thématique de la démocratisation

A partir des années 90, l'émergence des mouvements de revendication démocratique et le déclenchement des processus de transition politique ont permis d'une part, de placer l'Afrique, aux côtés de l'Europe de l'Est, au cœur de la politique comparée internationale si l'on juge par le nombre de travaux 'extérieurs', américains et européens notamment et les revues internationales dans lesquelles ils paraissent. D'autre part, ces phénomènes ont permis aux politistes africains, d'occuper une place importante dans ce renouvellement épistémologique. Il suffit pour prendre la mesure de ces deux dynamiques, de consulter un bilan qui date de 1995, mais qui montrait déjà l'importance du nombre de travaux sur la question (Buijtenhuijs, Thiriout et Faure, 1995).

Il est vrai que les travaux sur la démocratisation sont en grande partie des monographies, mais ces monographies sont importantes car ce sont elles qui fournissent le matériau de base des analyses comparatives. Depuis une dizaine d'années, ces études comparatives se sont multipliées sous la forme d'ouvrages collectifs rassemblant des monographies parallèles, qui ne manquent pas pour autant d'intérêt.

C'est le cas par exemple de *l'Afrique Politique*, publiée par le Centre d'étude d'Afrique Noire de Bordeaux qui chaque année, fait un point thématique sur plusieurs pays. C'est le cas aussi de certaines publications du Codesria, très actif sur le plan de la publication.

Les études comparatives se sont aussi multipliées sous la forme de contributions à des revues spécialisées comme *Africa Demos, Démocraties Africaines*; un peu moins spécialisées comme *Africa, Review of African political Economy*, le *Journal of modern African Studies*, *Politique Africaine*, *Africa insight*; ou internationales comme la *Revue Internationale des Sciences Sociales*, la *Revue Internationale de Politique Comparée*, *l'American Political Science Review*, *world politics*...

On pourrait continuer cette recension qui montre l'insertion de l'Afrique dans la politique comparée internationale comme la place des africains dans cette dynamique, même si elle est encore à conforter : Boubacar Issa Abdourahmane et Ivan Crouzel ont ainsi montré que les contributions africaines à la revue *Politique Africaine* restent largement marginales par rapport aux contributions européennes (1997).

Mais l'entreprise comparative se voit aussi à travers des ouvrages qui sortent du lot par leur démarche authentiquement comparative, qu'ils soient le fait d'Africains ou non. On peut citer *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone* de Francis Akindès, *l'anthropologie de la colère* de Célestin Monga, *Les conférences nationales en Afrique, une affaire à suivre* de Francis Éboussi Boulaga, le *Democratic experiment in Africa, regime transitions in comparative perspective* de Bratton et Van de Walle. On peut aussi relever les nombreux ouvrages portant soit sur des comparaisons binaires, soit sur des comparaisons globales et traitant de sujets aussi divers que les élites, la société civile, les femmes en politique...

Le renouvellement et la vitalité des études sur cette thématique sont donc incontestables, même si les reflux démocratiques enregistrés après la vague d'euphorie ont eu pour effet, de tempérer certaines ardeurs. Mais ces cas contrastés constituent eux mêmes pour les comparatistes, de nouvelles préoccupations car la comparaison vise par essence, à trouver des régularités et des distorsions entre les cas en vue de parvenir à des généralisations et des transformations théoriques.

III - UNE CONTROVERSE RECURRENTE AUX IMPLICATIONS EPISTEMOLOGIQUES IMPORTANTES : L'AFRIQUE EST-ELLE UN OBJET D'ETUDE BANAL OU SINGULIER ?

Cette controverse renvoie à un dilemme étroitement lié à la politique comparée elle même, indépendamment de son application aux seuls contextes africains, et ce dilemme a trait à la tension entre universalisme et relativisme culturel que Daniel-Louis Seiler entre autres a bien mis en évidence (1994 : 94 et suivantes). En d'autres termes, la question préalable à toute comparaison est celle du choix d'une de ces postures, car les implications épistémologiques sont directes : quel cadre théorique adopter? peut-on insérer les cas étudiés dans des ensembles plus vastes? peut-on partir des conclusions et des généralisations tirées d'expériences localisées dans des espaces politiques, géographiques et culturels différents? Est-il légitime d'étudier les cas différents avec les mêmes concepts ?

On l'aura compris, les études africaines sont particulièrement au centre de ce débat, notamment en raison de la faiblesse de l'appareil théorique local et de l'extraversion conceptuelle que nous relevions au début de ce travail. La thématique de la démocratisation en vogue actuellement dans les travaux sur l'Afrique est un bon terrain de discussion de cette controverse entre les tenants de la spécificité et ceux de la banalité. Dans le premier cas, on estime que l'Afrique est un objet à part et que par conséquent, il doit être étudié avec des outils théoriques spécifiques. Dans le second cas, on estime que les contextes africains sont perméables aux mêmes constructions théoriques et aux mêmes appareils conceptuels comparatifs que tout autre objet, sans perdre leur part de spécificité.

Une autre controverse est relative à la légitimité de ceux qui étudient l'Afrique. Il y a d'une part, ceux qui pensent en gros comme Zeleza, que l'Afrique est construite et reconstruite pour représenter une image négative qui reflète ce que n'est pas l'Europe. Pour lui, tout le discours est destiné à valoriser et affirmer la supériorité occidentale tout en l'absolvant de sa violence existentielle et épistémologique envers l'Afrique (1997 : iii). D'autre part, il y a les universalistes qui croient qu'Africain ou pas, les chercheurs ont tous un droit et la possibilité intellectuelle d'étudier l'Afrique et de produire un savoir indépendamment du vécu. Mais c'est là un autre débat que nous ne prolongerons pas ici, préférant rester sur le terrain de l'adaptabilité des concepts.

Pour mieux saisir cette question de la possibilité ou non d'étudier l'Afrique avec des schémas généraux, revenons aux controverses sur cette question entre transitologues. Terry Lynn Karl et Philippe Schmitter, deux auteurs qui ont énormément contribué à la construction de la matrice conceptuelle qui guide la recherche aujourd'hui, ne croient ni aux limites culturelles chères à un auteur tel Bertrand Badie, ni à la thèse de l'incommensurabilité des concepts que certains trouvent trop idiosyncratiques pour permettre la comparaison. Ils rejoignent en cela un des grands comparatistes qu'est Sartori. Celui-ci montre la filiation de cette thèse avec les propositions épistémologiques de Fayerabend selon lesquelles les concepts sont indissociables de contextes particuliers, de sorte que la comparaison de deux contextes à partir des mêmes concepts est impossible. Sartori réfute cette position et se prononce pour une stratégie qui surmonte le fossé entre approches idéographiques (qui privilégient la singularité) et nomothétiques (qui cherchent la généralité). L'incommensurabilité s'apparente pour lui à de l'acharnement (1994 : 30-32).

Au contraire à la fois de la thèse de l'incommensurabilité et de la perspective plus culturaliste de Badie, qui insiste sur les limites de la comparabilité des trajectoires historiques en se demandant si les variables

explicatives sont indépendantes des cultures propres aux objets d'étude (1992 : 367), Schmitter et Karl ont une vision plus universaliste (1994). Leur conviction selon laquelle les outils de la *transitologie* sont applicables ailleurs, en Europe de l'Est comme en Afrique a été qualifiée d'arrogante et d'impérialiste par Nathalie Bunce, spécialiste de l'Europe de l'Est, qui plaide pour les 'area studies' du fait selon elle, de l'irréductibilité des situations de cette partie du monde aux constructions conceptuelles élaborées à partir d'autres expériences (1995). Elle a suscité une réplique des plus convaincantes de Schmitter et Karl, qui rappellent qu'études comparatives et études régionales ne s'excluent pas, mais surtout que l'importance des différences n'invalide pas a priori l'ambition comparative. Considérant qu'en refusant la comparaison des deux univers, Bunce s'enfonce dans la tradition d'isolation que les régimes communistes ont imposée aux chercheurs de l'Est, ils rejettent tout rideau conceptuel, par analogie au rideau de fer (1995). Karl et Schmitter pourraient trouver un défenseur en Guy Hermet qui fustige " *les tenants de spécialités géographiques acquises à vie, dans un éloignement croissant des débats de la science politique et sous le couvert de l'incommunicabilité du savoir ainsi conquis* " (1997 : 257).

Les concepts n'ont certes pas une élasticité infinie, comme Sartori nous en avertit à la suite de Przeworski et Teune (1970) et leur utilisation dans des contextes différents de ceux dont l'étude a permis la construction impose la vigilance comme le montrent Dogan et Pelassy (1981 : 28-31). Cependant ils peuvent voyager, d'autant qu'ils n'excluent pas la prise en compte des contextes particuliers qu'ils contribuent au contraire, à rendre plus intelligibles alors qu'en retour, ceux-ci permettent d'affiner les constructions générales.

Il semble donc que deux arguments au moins militent en faveur de la position défendant une banalité de l'Afrique en tant qu'objet de recherche, et un jalon a été posé dans ce sens par la revue *Politique Africaine* dont le numéro 69 appelle à traiter les élections africaines en tant que " *élections comme les autres* " (Quantin, 1998). Le premier est réaliste dans la mesure où au regard de la faiblesse, voire de l'inexistence de schémas théoriques spécifiques, la marge est limitée. Le second est épistémologique car l'utilisation des constructions générales est le meilleur moyen d'aborder les objets localisés, à condition bien entendu de savoir que l'élasticité des concepts a des limites et que chaque contexte garde une part d'insoluble. Quant à la position culturaliste, on peut lui concéder que ce concept n'est pas à jeter, selon l'expression de Bayart, tout en se démarquant de la singularité culturaliste qui, ne s'affranchissant pas suffisamment d'un postulat d'homogénéité de la culture oublie son caractère dynamique, construit et hétérogène dans tout contexte que montrent de nombreux travaux (Martin, 1992; Otayek, 1997).

Wosene Yefru par exemple (qui ne parle cependant pas spécifiquement de paradigme en politique comparée, mais traite de questions économiques et politiques en général), appelle à l'élaboration d'un paradigme afro centré, enraciné dans la culture africaine et débarrassé des prémisses épistémologiques extérieures (2000 : 375 et suivantes). Soit, mais c'est oublier la diversité culturelle africaine ainsi que les connexions épistémologiques nécessaires et du reste inévitables, sans compter la question méthodologique de la distance qui pose une interrogation essentielle : les chercheurs africains sont-ils forcément les mieux placés pour produire un savoir sur l'Afrique ? La place de l'Afrique dans la politique comparée est incontestablement à reconstruire, qu'elle soit considérée comme sujet ou comme actrice, et ce n'est ni le repli épistémologique, ni la capitulation théorique et conceptuelle qui serviront cet ambitieux projet.

Mamoudou GAZIBO
Professeur invité à l'Université de Montréal

Ce texte, notamment la première partie, est un essai construit au prisme de la situation de la science politique dans certains pays francophones d'Afrique. Je remercie Luc Sinjoun et Dominique Darbon pour leurs commentaires.

Bibliographie :

Almond, Gabriel et Sydney Verba. 1963. *The Civic Culture : Political Attitudes And Democracy in Five Nations*, Boston, Little Brown.

Almond, Gabriel. 1974. *Comparative Politics Today : A World View*, Little, Brown and company, Boston, Toronto.

Anyang' Nyong'o, Peter. 1987. *Popular Struggles for democracy in Africa*, London, Zed Press.

Badie, Bertrand. 1984. *Le développement politique*, Paris, Economica, 3^e édition.

Badie, Bertrand. 1987. *Les deux Etats, pouvoir et société en occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard.

Badie, Bertrand. 1992. " Analyse comparative de sociologie historique ", *Revue Internationale des Sciences sociales* 133, 1992.

Badie, Bertrand. 1992. *L'Etat importé, essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

Badie, Bertrand. 1993. *Culture et politique*, Paris, Economica.

- Bayart, Jean-François, Achille Mbembé, Comi Toulabor. 1992. *Le politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.
- Bayart, Jean-François, Stephen Ellis, Béatrice Hibou. 1997. *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- Bayart, Jean-François. 1989. *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bratton, Michael. 1989. "Beyond The State : Civil Society And Associational Life In Africa ", *World Politics* 41, 3 1989.
- Buijtenhuijs, Robert, Céline Thiriot, Véronique Faure. 1995. *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, 1992-1995 : un bilan de la littérature*, Bordeaux, Leiden, CEAN ASC.
- Bunce, Nathalie. 1995. " Paper Curtains And Paper Tigers ", *Slavic Review*, vol. 54, n° 4, 1995.
- Bunce, Nathalie. 1995. "Should Transitologists Be Grounded ? ", *Slavic Review*, vol. 54, n° 1, 1995.
- Cantori, Louis J. 1974. *Comparative Political Systems*, Holbrook Press, Boston.
- Cantori, Louis J. et Andrew H. Ziegler Jr. 1988. *Comparative Politics In The Post Behavioral Era*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado.
- Chazan, Naomi, Donald Rothchild. 1988. *The Precarious Balance, State And Society In Africa*, Boulder, westview Press.
- Chole, Eshetu, Jibrin Ibrahim. 1995. *Processus de démocratisation en Afrique : problèmes et perspectives*, Codesria-Karthala.
- Coulon, Christian. 1972. " système politique et société en Afrique Noire " *Revue Française de Science Politique*, octobre 1972.
- Crouzel, Ivan, Boubacar Issa Abdourahmane. 1997. " Présence africaine dans Politique Africaine ", *Politique Africaine* n° 65, mars 1997.
- Darbon, Dominique. 1990. " L'Etat prédateur ", *Politique Africaine* n° 39, 1990.
- Dogan, Mattei, Dominique Pelassy. 1981. *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris Economica.
- Du Bois De Gaudusson, Jean. 1996. " Les solutions constitutionnelles des conflits politiques ", *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4è trimestre 1996.
- Easton, David. 1974. *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin.
- Élias, Norbert. 1975. *La Dynamique de l'occident*, Paris, Calman Levy.
- Ergas, Zaki. 1987. *The African State In Transition*, MacMillan Press.
- Harbeson, John et Donald Rothchild. 1995. *Africa In World Politics : Post Cold War Challenges*, Boulder, Westview Press.
- Harbeson, John. 1995 " Africa In World Politics : Amid Renewal, Deepening Crisis ", in John Harbeson et Donald Rothchild, 1995. *Africa In World Politics : Post Cold War Challenges*, Boulder, Westview Press, pp. 3-20.
- Hermet, Guy. 1986. *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica
- Hermet, Guy. 1997. Compte rendu de l'ouvrage *Problems of Democratic Transitions And Consolidation* de Linz et Stepan, *Revue Française de Science Politique*, vol. 47, n° 2, avril 1997.
- Karl, Terry Lynn, Philippe Schmitter. 1994. "The Conceptual Travels Of Transitologists And Consolidologists : How Far To The East Should They Attempt To Go ?", *Slavic Review*, vol. 53, n° 1, 1994.
- Karl, Terry Lynn, Philippe Schmitter. 1995. "From An Iron Curtain To A Paper Curtain: Grounding Transitologists Or Students Of Postcommunism ?", *Slavic Review*, vol. 54, n° 4, 1995.
- Linz, Juan, Alfred Stepan. 1996. *Problems of Democratic Transitions And Consolidation : Southern Europe, South America and Post Communist Europe*, Baltimore and London, the John Hopkins University Press.
- Mané, Ibrahima. 1996. *État, démocratie, sociétés et culture en Afrique*, Dakar, Démocraties Africaines.

- Martin, Denis-Constant. 1992. *La découverte des cultures politiques. Esquisse d'une approche comparatiste à partir des expériences africaines*, Les cahiers du CERI, 2, 1992.
- Médard, Jean-François. 1991. " L'État néo-patrimonial en Afrique noire ", in Jean-François Médard, dir, *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala-CEAN, 1991.
- Otayek, René. 1997. " Démocratie, culture politique, sociétés plures : une approche comparative à partir de situations africaines ", *Revue Française de Science Politique*, vol. 47, n. 6, 1997.
- Prélot, Marcel. 1950. *Introduction à la politique d'Aristote*, Paris, PUF.
- Przeworski, Adam, Henry Teune. 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*, Wiley, New York.
- Pye, Lucian et Sydney Verba. 1965. *Political Culture And Political Development*, Princeton, Princeton University Press.
- Quantin, Patrick. 1997. " Pour une analyse comparative des élections africaines ". *Politique Africaine* n° 69, 1997.
- Sartori, Giovanni. 1994. " Bien comparer, mal comparer ", *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol 1, n° 1, 1994.
- Seiler, Daniel-Louis. 1982. *La politique comparée*, Paris, Armand Colin.
- Seiler, Daniel-Louis. 1994. " Science politique, comparaison et universaux ou ce que comparer veut dire ", *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol 1, n° 1, 1994.
- Tshiyembe, Mwayila. 1998. " La science politique africaniste et le statut théorique de l'État : un bilan négatif ", *Politique Africaine* n° 71, octobre 1998.
- Yefru, Wosene. 1999. *21st Century Africa : A Paradigmatic Shift*, Pearson Publisher.
- Yefru, Wosene. 2000. " The african Challenge To Philosophical Paradigm, The Need For A Paradigm Shift In The Social, Economic And Social Development ", *Journal of Black Studies*, vol 30, n° 3, january 2000.
- Zezeza, Paul. 1997. *Manufacturing African Studies And Crises*, Dakar, CODESRIA.
- Zolberg, Aristide. 1968. " The Structure Of Political Conflicts In The New States Of Tropical Africa ", *American Political Science Review* n° 1, mars 1968.